

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2020 – 040

Séance du 28 juillet 2020

**BUDGET PRIMITIF 2020**

**VOTE DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS**



L'an deux mille vingt le vingt-huit juillet à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Vallière, au nombre de 42, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 juillet 2020.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; TERNAT Didier; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; MORELE Carine; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; PINLON Evelyne; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; AUMEUNIER Gérard; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

**ETAIENT EXCUSES :**

**Ayant donné procuration :** LHERITIER Laurent à Denis PRIOURET; Benjamin BOUQUET à Nadine HAGENBACH; Benjamin SIMONS à Thierry LETELLIER.

**Absents :**

**Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :**

L'atelier relais concerne un bien loué en crédit-bail immobilier à l'entreprise DESREBOULLES sur la commune de Saint Alpinien. Il s'agit d'un garage de 400 m<sup>2</sup> construit par la communauté de communes en 2007 (coût du projet 255 000 € financé à 40% grâce à une subvention exceptionnelle de l'Etat).

Un emprunt de 153 000 euros a été contracté pour cette réalisation sur une durée de 20 ans. **L'emprunt est remboursé par les loyers du locataire** (annuité de 11 133,10€ - loyers HT 946,46 € par mois, la taxe foncière payée par CGS étant remboursée par le locataire dans le cadre du crédit-bail immobilier).

**Détail :**

**Les dépenses 2020 pour cette opération sont :**  
La taxe foncière

Le remboursement des intérêts et du capital de l'emprunt

Les recettes 2020 pour cette opération sont :

Le remboursement de la taxe foncière par le locataire

Le loyer payé par le locataire (11 loyers en 2020 en raison de la crise sanitaire – remise loyer avril)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général		73 - Impôts et taxes	
63512 – Taxes foncières	1 301,05 €	7328 - Autre reversement de fiscalité	1 301,05 €
611 –Prestation de service	2 594,98 €		
66 - Charges financières		75 – Autres produits de gestion courante	
66111 – intérêts réglés à l'échéance	2 950,02 €	752 – Revenus des immeubles	10 415,46 €
66112 - ICNE	-214,40 €		
022 - Dépenses imprévues			
023 - Virement à la section d'investissement			
023 - Virement à la section d'investissement	8 183,35 €		
002 - Résultat reporté			3 098,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 815,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 815,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes assimilés		10 - Dotations, fonds divers	
1641 - Emprunts en euros	8 183,35 €	1068 -Excédent de fonctionnement capitalisé	7 873,65 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	
		021 - Virement de la section de fonctionnement	8 183,35 €
001 - Résultat reporté	7 873,65 €		
<b>TOTAL</b>	<b>16 057,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 057,00 €</b>

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif du budget annexe atelier-relais pour l'exercice 2020

Ainsi fait et délibéré le 28 juillet 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

06 AOUT 2020

PUBLIEE le 06 AOUT 2020

Valérie BERTIN,  
Présidente


